

Découverte de l'Adour...



Animations estivales 2016

vtt
pêche
canoë
balades
expositions...

Maison de l'eau - Institution Adour - 32160 Jû-Belloc- 05 62 08 35 98 - www.maisondeleau.net

Juillet et août à Jû-Belloc

BALADE COMMENTÉE Mardi matin - 9h30 - Gratuit

Fonctionnement du fleuve Adour, richesse de son écosystème (observation Cistude notamment), usages au cours des siècles, une balade "ludique" et "pédagogique".

Durée 2h30. Rendez-vous Maison de l'eau 9h30 précises.

N'oubliez pas chapeau, gourde, crème solaire, bonnes chaussures.

INITIATION À LA PÊCHE

Jeudi matin - 10h00 - 5 euros/pers.

Encadrée par un animateur de la fédération de pêche du Gers, cette activité se déroule en deux parties :

- * présentation du matériel et rappel des règles de sécurité ;

- * pratique de la pêche (le matériel nécessaire est mis à disposition).

Cette activité convient à toute la famille.

Durée 2h00. Rendez-vous Maison de l'eau 10h00 précises.

N'oubliez pas gourde, chapeau, crèmes solaire et anti-moustique !

Rens./réservation

fédération de pêche du Gers 05 62 63 41 50

Nouveau Parcours !!!

L'ADOUR EN CANOË

Mercredi - 9h00 et 13h30 - 10 euros/pers.

Accompagné d'un professionnel, vous découvrirez bras morts, faune et flore, secrets du fleuve Adour, riche et méconnu.

Demi-journée. Rendez-vous Maison de l'eau 9h00 ou 13h30 précises.

Nombre de places limité, réservation obligatoire.

Conditions : savoir bien nager, âge minimum 8 ans, chaussures fermées, crème solaire, gourde.

LE PATRIMOINE DE L'ADOUR À VÉLO

Vendredi matin - 10h00 - Gratuit

Accompagné d'un animateur, vous partirez en VTT sur les chemins pour découvrir le patrimoine local naturel et bâti...

Durée matinée. Rendez-vous Maison de l'eau 10h00 précises, les vélos sont fournis.

N'oubliez pas gourde, chapeau, crèmes solaire et anti-moustique !

Condition : âge minimum 8 ans, réservation obligatoire, nombre de places limité.

EXPOSITION

Les PEE Qu'es aqù !

En partenariat avec les CPIE Pays Gersois et Bigorre Pyrénées et le Conservatoire Botanique National, la Maison de l'eau vous propose une exposition sur les Plantes Exotiques Envahissantes (PEE).

Plantes exotiques envahissantes

Qu'est-ce qu'une « plante exotique envahissante ? »

Une espèce végétale ou animale est qualifiée d'exotique envahissante ou invasive dès lors qu'elle est introduite dans un milieu hors de son territoire d'origine et qu'elle se reproduit et se disperse massivement et librement sur ce nouveau territoire. Il peut en résulter des impacts négatifs écologiques, économiques et/ou sanitaires.

D'où viennent-elles ?

Depuis qu'il a développé le commerce, l'agriculture et l'élevage, l'homme est devenu le principal vecteur de déplacement des espèces animales et végétales sur la planète volontairement ou accidentellement.

Avec le développement des empires coloniaux et des flottes de commerce, les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles marquent l'accélération et l'augmentation des invasions biologiques. La culture des jardins (botaniques, puis d'agrément) et ultérieurement, l'explosion des loisirs et des animaux de compagnie, contribuent et ont contribué très largement à l'essor des introductions.

A partir du XIX^{ème} siècle, les jardins botaniques et d'acclimatation ont participé à la propagation de plus de 50 d'espèces envahissantes.

Été 2016,
à la Maison de l'eau,

2 expositions !



Organiser la lutte contre l'ambroisie

L'Observatoire des ambrosies

INRA SCIENCE & IMPACT

Créé par les Ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture et de l'Environnement et l'Institut national de la recherche agronomique (Inra), **l'Observatoire des ambrosies** a pour mission de constituer un centre national de référence en matière d'ambrosies, chargé de rechercher, valoriser et diffuser :

- la connaissance sur l'ambroisie à feuilles d'armoise notamment sur ses effets sur la santé et les milieux,
- les données scientifiques, les travaux et projets de recherche et leurs applications.